Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260924-20260924_02-DE

| REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET | |
|---|---|
| **DATE DE CONVOCATION :**<br>Le 18 septembre 2026<br>**DATE D'AFFICHAGE :**<br>Le 18 septembre 2026<br>**NOMBRE DE CONSEILLERS :**<br>En exercice : 23<br>Présents : 16<br>Votants : 21<br>**TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :**<br>28 SEP. 2026<br>**REÇU EN PREFECTURE LE :**<br>28 SEP. 2026 | ***Le 24 septembre 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Luc MILIN, Maire.*<br>*Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :*<br>*JM. KEREBEL, pvr à JR. CLOITRE, Ch. VAN KESTEREN, pvr à M. LEVEN, E. RINNERT, pvr à F. BIDAN, Ph. HAMON, pvr à P. LE GOFF, F. BIZIEN, pvr à C. LAGADEC,*<br>*L.BIAN et C. LASPOUGEAS, absentes excusées.*<br><br>*Thierry STIENNE est désigné en tant que secrétaire de séance.* |

## 20260924.02 Conventions avec le SDEF (enfouissements quartiers Laennec et Milin Avel)

*Elue rapporteure : Françoise BIDAN, première adjointe déléguée aux finances.*
*Question présentée en commission finances et administration générale le 17 septembre 2026 et dans la note de synthèse transmise aux élus à l'appui de la convocation du Conseil.*

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère (SDEF) propose à la commune la réalisation de deux opérations coordonnées d'effacement des réseaux aériens :

- rue du Docteur Laënnec ;
- dans le secteur rue Milin Avel – rue Amiral Vallon – chemin du Stade.

Ces opérations portent tout d'abord sur la dépose des réseaux électriques basse tension actuellement en aérien et leur remplacement par des réseaux souterrains, avec reprise des branchements des propriétés riveraines.
Elles comprennent également l'enfouissement coordonné des réseaux de télécommunications, avec la création ou la reprise des fourreaux, chambres et raccordements nécessaires.
Enfin, les deux opérations intègrent une recomposition de l'éclairage public, avec dépose des équipements existants et création d'un réseau souterrain associé à de nouveaux points lumineux.

Le montant prévisionnel cumulé des deux opérations s'établit à 282 000 € HT, soit 338 400 € TTC.

Compte tenu des modalités de financement appliquées par le SDEF et notamment de la prise en charge de l'effacement du réseau électrique basse tension, la participation restant à la charge de la commune est limitée à :

- 35 562,50 € pour l'opération rue du Docteur Laënnec ;
- 48 125 € pour l'opération Milin Avel – Amiral Vallon – chemin du Stade ;

soit une participation communale totale de 83 687,50 €.

Ces dépenses ont été prises en compte dans la décision budgétaire modificative n°2 adoptée précédemment par le Conseil.
Il est proposé d'approuver les deux opérations, leurs plans de financement ainsi que les conventions financières correspondantes proposées par le SDEF.

Le Conseil Municipal,

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260924-20260924_02-DE

Sur proposition du Maire,
Ouï les exposés du Maire et de la première adjointe déléguée aux finances,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget communal adopté le 3 mars 2026,
Vu la décision budgétaire modificative n° 2 adoptée ce jour,
Vu les propositions techniques et financières établies par le SDEF pour les opérations d'effacement des réseaux rue du Docteur Laënnec et dans le secteur Milin Avel – Amiral Vallon – chemin du Stade,
Vu les projets de conventions financières proposés par le SDEF,
Vu l'avis de la commission finances et administration générale réunie le 17 septembre 2026, lors d'une réunion ouverte à l'ensemble des élus intéressés,
Vu la note de synthèse adressée aux élus à l'appui de la convocation du Conseil municipal,
Considérant l'intérêt de poursuivre progressivement l'effacement des réseaux aériens et la modernisation de l'éclairage public sur le territoire communal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve la réalisation, sous maîtrise d'ouvrage du SDEF, des opérations d'effacement des réseaux prévues rue du Docteur Laënnec et dans le secteur Milin Avel – Amiral Vallon – chemin du Stade ;
- Approuve les plans de financement correspondants et les participations communales, arrêtées prévisionnellement à :
  - 35 562,50 € pour l'opération rue du Docteur Laënnec ;
  - 48 125 € pour l'opération Milin Avel – Amiral Vallon – chemin du Stade ;

  soit une participation totale prévisionnelle de 83 687,50 € ;
- Autorise le Maire à signer les conventions financières proposées par le SDEF ainsi que tous les documents nécessaires à la réalisation et au financement de ces opérations.

Fait au Conquet, le 24 septembre 2026
Le Maire, Jean-Luc MILIN

